Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le 09/10/2026
ID : 037-213701790-20261009-ARRET_160_2026-AI

Parçay-Meslay

Arrêté municipal
n° 2026 - 160

Objet :

Arrêté de délégation de fonctions et de signature

Monsieur Camille NADAN, adjoint au maire

ARRÊTÉ MUNICIPAL
VILLE DE PARÇAY-MESLAY

Monsieur Bruno FENET, Maire de la ville de PARÇAY-MESLAY ;

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2122-18, qui confère le pouvoir au maire d'une commune de déléguer par arrêté une partie de ses fonctions à un ou plusieurs de ses adjoints et à des membres du conseil municipal ;

VU la délibération n° 2026-23 prise par le conseil municipal en sa séance du 22 mars 2026 et fixant à six le nombre des adjoint.e.s ;

VU la délibération n° 2026-24 prise par le conseil municipal en sa séance du 22 mars 2026 et portant élection des adjoint.e.s ;

VU la délibération n° 2026-26 prise par le conseil municipal en sa séance du 22 mars 2026 et portant les délégations consenties au maire par le conseil municipal ;

VU la délibération n° 2026-67 prise par le conseil municipal en sa séance du 24 septembre 2026 et portant élection de Monsieur Camille NADAN en qualité d'adjoint au maire ;

CONSIDÉRANT que pour le bon fonctionnement de l'administration communale, il convient de donner délégation à un ou plusieurs de ses adjoint.e.s et, en l'absence ou en cas d'empêchement des adjoint.e.s ou dès lors que ceux-ci sont tous titulaires d'une délégation, à des membres du conseil municipal ;

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois, à compter de son rendu exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi notamment au moyen de l'application informatique Télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.

Fait à PARÇAY-MESLAY,
Le 09/10/26

Acte certifié exécutoire :
- date transmission au contrôle de légalité : 09/10/2026
- date de publication : 09/10/2026
- date de notification : 09/10/2026